


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE




Distr.
GENERALE
S/10123*
17 février 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 FEVRIER 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Mon gouvernement a appris que les autorités israéliennes ont rasé une partie
des bâtiments de Government House, siège de l'Organisation des Nations Unies chargé
de la surveillance de la trêve en Palestine, situé dans le no man's land à
Jérusalem.

Je vous serais reconnaissant, d'ordre de mon gouvernement et conformément aux
résolutions 252 (1968) et 267 (1969) du Conseil de sécurité, de bien vouloir faire
publier d'urgence en tant que document officiel du Conseil de sécurité un rapport
sur cette nouvelle violation de la trêve par Israël.

Je me permettrai de vous demander de faire également distribuer la présente
lettre en tant que document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée
générale.

Le représentant permanent de la
Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

* Publié également sous la cote A/8281.

71-03156

